EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT DU GERS

DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-01

Annexe: 1

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice : 23

Syndical

Présents ou représentés : 18

Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Laurent BOLZACCHINI, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Lydie

TOISON, Jean-Pierre SALERS.

Procurations: Philippe DUPOUY à Bernard GENDRE, Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstention: 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 8 mars 2016

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 8 mars 2016, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-02

Annexe:1

Membres du Comité

té Nombre de membres en exercice : 23

Syndical

Présents ou représentés : 18

Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Laurent BOLZACCHINI, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Lydie TOISON, Jean-

Pierre SALERS.

Procurations: Philippe DUPOUY à Bernard GENDRE, Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstention: 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Rapport sur les délégations de compétence et de signature

Les décisions suivantes ont été signées, suite aux délégations de compétence donnée à Monsieur le Président et Monsieur le Directeur, durant la période du 12 février au 31 Août 2016 :

N° de	Date de	Objet					
décision	signature	•					
035-2016	12/02/16	GROUPAMA - Indemnisation Vol du matériel numérique dans les écoles de St Germé et Plaisance du Gers pour un montant de 3 936,90€.					
036-2016	15/02/16	Agrément d'un sous-traitant de rang 1 de NOMOTECH, titulaire du marché de MED du réseau Radio: CUNHA & CASTERA sise 3 Rue Henri Matisse; ZI Engachies le petit muoliot à AUCH(32000), pour des prestations de menuiserie, pour un montant de 5 000€ HT maximum, soit 0,20% du montant estimatif du marché.					
037-2016	15/02/16	Agrément d'un sous-traitant de rang 1 de NOMOTECH, titulaire du marché de MED du réseau Radio: AXIANS PYLONES SERVICES FRANCE sise 10 Rue Alfred Sauvry à CUGNAUX (31270), pour l'étude, la fourniture et la pose d'une plate forme pour 3 pylônes, pour un montant de 25 000€ HT maximum, soit 1% du montant estimatif du marché.					
038-2016	15/02/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de GARRAVET, pour un montant de 1046,64€ HT.					
039-2016	18/02/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique des équipements radios installés sur le château d'eau de la commune de LELIN LAPUJOLLE, pour un montant de 8068,20€ HT.					
040-2016	18/02/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique des équipements radios installés sur le château d'eau de la commune de CRASTES, pour un montant de 11 986,20€ HT.					
041-2016	18/02/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de PEYRUSSE GRANDE, pour un montant de 2 544€ HT.					
042-2016	18/02/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MONCASSIN, pour un montant de 10 428€ HT.					
043-2016	18/02/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MARGOUET MEYMES, pour un montant de 11 314,80€ HT.					
044-2016	19/02/16	ORANGE - Modification du DC4 de sous-traitance SPIE SUD OUEST, portée à un montant de 8 millions d'euros HT.					
045-2016	25/02/16	CASTENAU D'AUZAN/SDEG - Mutualisation Travaux fibre Optique pour un montant de 7 807,80€ HT, Rue du Stade					

N° de décision	Date de signature	Objet
046-2016	22/02/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CAZAUX VILLECOMTAL, pour un montant de 1046,64€ HT.
047-2016	02/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BIVES, pour un montant de 1046,64€ HT.
048-2016	04/03/16	ORANGE - Annexe 4 de la convention fixant les conditions d'utilisation des infrastructures attenantes au NRAMED de Roquelaure – 32348RQL, propriété du Syndicat, par Orange, autorisant l'activation d'accès utilisant des techniques autres que le xDSL
049-2016	10/03/16	ARBRE ET PAYSAGE - 81 Rte de Pessan à Auch (32000) - aménagement paysager des SR, pour un montant de 356,62€ HT pour 2 sites
050-2016	21/03/16	SDEG - Convention de mutualisation de Travaux FttH Rue de Toulouse à LOMBEZ, pour un montant de 5 780,10€ HT.
051-2016	22/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CASTERON, pour un montant de 1046,64€ HT.
052-2016	23/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de DURBAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
053-2016	24/03/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique des équipements radios installés sur le château d'eau de la commune de RISCLE, pour un montant de 2 400€ HT. Annulé par DECI-107
054-2016	24/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de POLASTRON, pour un montant de 1 046,64€ HT.
055-2016	24/03/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CASTERA LECTOUROIS, pour un montant de 3 801,60€ HT.
056-2016	24/03/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de ROQUES, pour un montant de 11 350,80€ HT.
057-2016	24/03/16	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CEZAN, pour un montant de 2 605,20€ HT.
058-2016	24/03/16	BUREAU MODERNE sise 5 Chemin du Moulin de La Ribère à Auch (32000) - Rachat de matériels informatiques volés à destination de 7 écoles gersoises retenues pour l'expérimentation « école numérique », pour un montant global de 16 644,64€ HT, comprenant une armoire blindée pour 1 740€ HT, des matériels de traçage pour 408,04€ et les équipements numériques volés pour 14 496,60€ HT.
059-2016	24/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de PONSAN SOUBIRAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
060-2016	25/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CLERMONT SAVES, pour un montant de 1046,64€ HT.
061-2016	25/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de LALANNE ARQUE, pour un montant de 1046,64€ HT.
062-2016	25/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MARGOUET MEYMES, pour un montant de 1046,64€ HT.
063-2016	25/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MONCASSIN, pour un montant de 1046,64€ HT.
064-2016	25/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de NOILHAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
065-2016	25/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de ST MARTIN D'ARMAGNAC, pour un montant de 1046,64€ HT.

N° de décision	Date de signature	Objet
066-2016	25/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de VILLEFRANCHE, pour un montant de 1046,64€ HT.
067-2016	25/03/16	GROUPAMA - Indemnisation Vol du matériel numérique dans l'école d'Aubiet pour un montant de 1 600,40€.
068-2016	29/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BETCAVE, pour un montant de 1046,64€ HT.
069-2016	29/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de ESTRAMIAC, pour un montant de 1046,64€ HT.
070-2016	29/03/16	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de LOUBERSAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
071-2016	05/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CERAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
072-2016	05/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MONGAUSY, pour un montant de 1046,64€ HT.
073-2016	11/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRAMED sise sur la commune de ST GERMIER, pour un montant de 1046,64€ HT.
074-2016	11/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BAJONNETTE, pour un montant de 1046,64€ HT.
075-2016	12/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune deGAUJAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
076-2016	14/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MARAVAT, pour un montant de 1046,64€ HT.
077-2016	14/04/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CALLIAN, pour un montant de 20 927,40€ HT.
078-2016	14/04/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de PESSOULENS, pour un montant de 2 768,40€ HT.
079-2016	19/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRAMED sise sur la commune de MONBARDON, pour un montant de 1046,64€ HT.
080-2016	19/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de ROQUES, pour un montant de 1046,64€ HT.
081-2016	19/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de PESSOULENS, pour un montant de 1046,64€ HT.
082-2016	19/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CASTERA LECTOUROIS, pour un montant de 1046,64€ HT.
083-2016	19/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de PIS, pour un montant de 1046,64€ HT.
084-2016	19/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de TOURNAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
085-2016	19/04/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de CEZAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
086-2016	03/05/2016	IDATE - Etude de Mise à jour du SDTAN, pour un montant de 24 800€ HT
087-2016	09/05/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de TOURNAN, pour un montant de 2 747,40€ HT.
088-2016	09/05/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de SIMORRE, pour un montant de 1046,64€ HT.
089-2016	09/05/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de SERE, pour un montant de 1046,64€ HT.
090-2016	09/05/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MEILHAN, pour un montant de 1046,64€ HT.

N° de décision	Date de signature	Objet
091-2016	09/05/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BARRAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
092-2016	12/05/2016	OFFICE DESIGN - Acquisition de 2 armoires de rangement
093-2016	12/05/2016	GROUPAMA - Indemnisation Vol du matériel numérique dans les écoles de Lasséran pour un montant de 2 436,480€.
094-2016	20/05/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BETCAVE AGUIN, pour un montant de 9 054€ HT.
095-2016	20/05/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRAMED sise sur la commune de SIMORRE, pour un montant de 4990,20€ HT.
096-2016	20/05/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MEILHAN, pour un montant de 3802,80€ HT.
097-2016	23/05/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de GOUTZ, pour un montant de 1046,64€ HT.
098-2016	01/06/2016	Modification du montant des pretations sous-traitées à INFRATEL, sous-traitant de rang 1 de NOMOTECH, titulaire du marché de MED du réseau Radio : 650 000€ HT au lieu de 600 000€ HT, soit 26% du montant estimatif du marché
099-2016	01/06/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MAS D'AUVIGNON, pour un montant de 1046,64€ HT.
100-2016	07/06/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de SERE, pour un montant de 21 675,60€ HT.
101-2016	07/06/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BARRAN, pour un montant de 13 605€ HT.
102-2016	20/06/2016	IDATE - Etude de Mise à jour du SDTAN, validation du plan de financement prévisionnel
103-2016	22/06/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de PIS, pour un montant de 3 732€ HT.
104-2016	28/06/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de LUSSAN, pour un montant de 1046,64€ HT.
105-2016	28/06/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de ST JEAN COMTAL, pour un montant de 1046,64€ HT.
106-2016	28/06/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de ST LOUBE, pour un montant de 1046,64€ HT.
107-2016	30/06/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique des équipements radios installés sur le château d'eau de la commune de RISCLE, pour un montant de 3 181,20€ HT.
108-2016	25/07/2016	CREM FTTH - Signature du marché
109-2016	25/07/2016	ORANGE - Modification du DC4 de sous-traitance SPIE SUD OUEST, portée à un montant de 8 926K € HT.
110-2016	03/08/2016	ORANGE - Annulation du DC4 de sous-traitance INEO INFRACOM
111-2016	25/07/2016	ORANGE - Modification du DC4 de sous-traitance du Groupement INEO/EHTP, portée à 9,6M€ HT
112-2016	27/07/2016	ORANGE - MEDSR Reconduction du marché
113-2016	28/07/2016	SDEG - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MONTIRON, pour un montant de 10 839,60€ HT.
114-2016	01/08/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de ST MARTIN GIMOIS, pour un montant de 1046,64€ HT.
115-2016	03/08/2016	ORANGE - DC4 INEO MPLR 1 600K
116-2016	22/08/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MONTPEZAT, pour un montant de 1046,64€ HT.
117-2016	22/08/2016	CREM FTTH - Affermissement TC1

Subvention Satellite

Par délibération CS-201404140007 en date du 14 avril 2014, les modalités d'attribution de la subvention pour les équipements satellites ont été approuvées. La délibération prévoit qu'après instruction des dossiers par le personnel technique et administratif du Syndicat, un arrêté attributif soit notifié aux bénéficiaires avant versement.

Ainsi, <u>depuis 1^{er} janvier 2016</u>, ont été attribuées 49 subventions satellites pour un montant global de **14 614,23€**, soit :

- > 14 073,40€ pour 47 particuliers;
- > 540,83€ pour 2 professionnels.

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 20 septembre 2016 et qui n'a émis aucune observation, le Comité Syndical prend acte de ces décisions.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-03

Annexe:1

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice: 23

Syndical

Présents ou représentés : 17

Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Laurent BOLZACCHINI, Bernard GENDRE, Lydie TOISON, Jean-Pierre SALERS.

Procurations: Philippe DUPOUY à Bernard GENDRE, Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer: 27

Pour: 27

Contre: 0

Abstention: 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET: Budget Principal: Approbation de la mise en œuvre du RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1' alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu la circulaire NOR RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,

Vu l'ensemble des textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre du RIFSSEP dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 Août 2016 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents du Syndicat Gers Numérique,

Monsieur le Président présente les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP :

I - L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.)

I-1 - Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué :

- aux agents titulaires et stagiaires ;
- aux contractuels de droit public occupant un emploi permanent ou en replacement ou renfort, exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

<u>I-2 – Cadres d'emplois concernés</u>

Il est précisé qu'il n'y a aucun agent logé par nécessité absolue de service au sein du Syndicat Mixte.

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal annuel IFSE en €
	Groupe A1	Direction	36 210
	Groupe A2	Direction adjointe	32 130
Attaché territorial	Groupe A3	Chef de service encadrant	25 500
	Groupe A4	Chef de service sans encadrement, chargé de mission	20 400
Dádaskannikanial	Groupe B1	Chef de service	17 480
Rédacteur territorial	Groupe B2	Adjoint au chef de service	16 015
	Groupe B3	Expertise	14 650
A dining a durining two tif	Groupe C1	Encadrement de proximité, expertise	11 340
Adjoint administratif	Groupe C2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10 800

I -3 - Prise en compte de l'expérience professionnelle

Le montant de l'IFSE est fixé individuellement par poste et modulé par agent en fonction de l'expérience professionnelle, selon les critères suivants :

Critère 1 : Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

- Niveau d'encadrement dans la hiérarchie
- Responsabilité de coordination, Diffusion de l'information en interne, management des équipes, relationnel
- Responsabilité de projet ou d'opération
- Influence du poste sur les résultats
- Actions de communication externe sur les actions menées en faveur de la population

.... /

N° de délibération

CS-20160927-03

Critère 2 : Technicité, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

- Niveau de connaissance
- Maitrise de logiciels
- Autonomie, initiative
- Diversités des tâches, des dossiers ou des projets, simultanéité (adaptabilité, polyvalence, priorisation des tâches)
- Rapidité d'exécution, fiabilité, respect des délais impartis, planification des tâches, gestion du temps
- Complexité des domaines de compétences

Critère 3 : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

- Responsabilité financière
- Confidentialité des projets suivis
- Relations externes (particuliers, entreprises, ...)
- · Conseils aux élus, animations de réunions

Modulation de montant de l'IFSE :

En fonction des missions relevant de chaque poste et de l'expérience professionnelle de chaque agent, une notation est établie individuellement en fonction des barèmes de notation fixés par groupe pour chaque cadre d'emploi, et présentés en annexe.

Le nombre de points obtenu par l'agent est ramené au total de points maximums possibles sur le poste. Ce pourcentage est appliqué au montant maximum de l'IFSE du groupe concerné.

Réexamen du montant de l'IFSE :

- en cas de changement de fonctions induisant la modification de la fiche de poste, ou d'emploi;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

I-4 - Périodicité du versement

L'IFSE est versée mensuellement.

I-5 - Modalités de versement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération.

I-6 - Les absences

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, l'IFSE est maintenue intégralement.

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) et les périodes de temps partiels thérapeutique, l'IFSE sera maintenue.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie l'IFSE sera suspendue.

Toutefois, lorsque le bénéficiaire est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée, l'IFSE versée durant les périodes de congés de maladie ordinaire, requalifiés en longue maladie ou longue durée est maintenue.

<u>I-7 - Exclusivité</u>:

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...).

I-8 - Attribution

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

II - Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

II-1 - les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué :

- aux agents titulaires et stagiaires ;
- aux contractuels de droit public occupant un emploi permanent ou en replacement ou renfort, exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

II-2 - Cadres d'emplois concernés

Il est précisé qu'il n'y a aucun agent logé par nécessité absolue de service.

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maxima annuel en €
	Groupe A1	Direction	6 390
	Groupe A2	Direction adjointe	5 670
Attaché territorial	Groupe A3	Chef de service encadrant	4 500
	Groupe A4	Chef de service sans encadrement, chargé de mission	3 600
Dáda staros ta suita sial	Groupe B1	Chef de service	2 380
Rédacteur territorial	Groupe B2	Adjoint au chef de service	2 185
	Groupe B3	Expertise	1 995
Adjoint administratif	Groupe C1	Encadrement de proximité, expertise	1 260
	Groupe C2	Agent d'exécution, agent d'accueil	1 200

Par ailleurs, le montant du CIA ne soit pas excéder :

10% du plafond global du RIFSEEP pour la catégorie C

12% du plafond global du RIFSEEP pour la catégorie B

15% du plafond global du RIFSEEP pour la catégorie A

II-3 - Prise en compte de l'engagement personnel

Le CIA sera versé en prenant en compte les critères retenus dans le cadre de l'entretien professionnel.

Toutefois, le Complément Indemnitaire Annuel, comme son nom l'indique, est un supplément à la rémunération et au régime indemnitaire. Par conséquent, son attribution ne sera effective qu'à titre exceptionnel et ne sera versé que si les deux conditions suivantes sont réunies :

- 1. les crédits budgétaires nécessaires doivent être suffisants et le versement ne doit pas remettre en cause l'équilibre du budget ;
- 2. l'accomplissement par l'agent d'une mission supplémentaire à celles qui lui sont attribuées habituellement.

II-4 - Périodicité de versement

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois en fin d'exercice budgétaire. Il ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

II-5 - Modalités de versement

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération.

II-6 - Les absences

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, le CIA est maintenu intégralement.

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) et les périodes de temps partiels thérapeutique, le CIA sera maintenu.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie le CIA sera suspendu.

Toutefois, lorsque le bénéficiaire est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée, le CIA versé durant les périodes de congés de maladie ordinaire, requalifiés en longue maladie ou longue durée est maintenu.

II-7 - Exclusivité

Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir. En revanche, comme l'IFSE, il est cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...).

II-8 - Attribution

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Vu l'avis favorable de la Administratif qui s'est réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver l'instauration de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour les agents de la filière administrative, dans les conditions indiquées ci-dessus;
- d'approuver l'instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents de la filière administrative, dans les conditions indiquées ci-dessus;
- d'approuver que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence;
- d'approuver de la mise en application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} octobre 2016.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre **SALERS**

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-04

Annexe:1

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice: 23

Syndical

Présents ou représentés : 15

Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO,

Pierre LACOMME, Laurent BOLZACCHINI, Lydie TOISON, Jean-Pierre SALERS.

Procuration: Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstention: 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET: Approbation du DCE du marché de Maitrise d'œuvre relatif au marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) pour le réseau de fibre optique gersois

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

- le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté en Assemblée Départementale lors de sa session du 27 Janvier 2012, prévoit dans son action 2 : « la mise en œuvre de réseaux d'initiative publique FTTH sur 15 communautés de communes du département, représentant près de 43 344 prises »;
- par délibération n°CS-20141030-11, le Comité Syndical a voté le principe d'un marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) défini par l'article 73 du Code des Marchés Publics, afin de missionner une entreprise chargée de concevoir et de mettre en œuvre un plan de déploiement sous forme de Réseau d'Initiative Publique (RIP) FttH;
- la CAO réunie en séance le 2 mars 2016 a décidé, sur avis du Jury, de déclarer la procédure infructueuse et de lancer un marché négocié avec le candidat ayant déposé une offre ;
- la CAO réunie en séance du 28 avril 2016, sur avis du Jury et dans le cadre du marché négocié, a décidé d'attribuer le marché de CREM du réseau fibre optique au groupement RAPP54/Orange.

Afin de recruter un Maître d'œuvre pour le suivi de ce vaste chantier, il convient de lancer un appel d'offres pour cette prestation intellectuelle, conformément à l'article 17 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation s'effectuera sur la base du Document de Consultation des Entreprises (DCE) ciannexé.

.... /

N° de délibération

CS-20160927-04

Page 1

Vu l'avis favorable de la Administratif qui s'est réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur la maîtrise d'œuvre relative au marché de CREM du réseau fibre optique gersois, selon les articles 25, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. ;
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en oeuvre la procédure de mise en concurrence et à signer le marché avec le titulaire qui aura été désigné par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à l'exécution du marché.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-05

Annexe:1

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice : 23

Syndical

Présents ou représentés : 14

Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO,

Pierre LACOMME, Laurent BOLZACCHINI, Jean-Pierre SALERS.

Procuration: Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer: 18

Pour : 18

Contre: 0

Abstention: 0

Monsieur Jean-Luc BOAS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du DCE du marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs, relatif au marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) pour le réseau de fibre optique gersois

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

- le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté en Assemblée Départementale lors de sa session du 27 Janvier 2012, prévoit dans son action 2 : « la mise en œuvre de réseaux d'initiative publique FTTH sur 15 communautés de communes du département, représentant près de 43 344 prises »;
- par délibération n°CS-20141030-11, le Comité Syndical a voté le principe d'un marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) défini par l'article 73 du Code des Marchés Publics, afin de missionner une entreprise chargée de concevoir et de mettre en œuvre un plan de déploiement sous forme de Réseau d'Initiative Publique (RIP) FttH;
- la CAO réunie en séance le 2 mars 2016 a décidé, sur avis du Jury, de déclarer la procédure infructueuse et de lancer un marché négocié avec le candidat ayant déposé une offre ;
- la CAO réunie en séance du 28 avril 2016, sur avis du Jury et dans le cadre du marché négocié, a décidé d'attribuer le marché de CREM du réseau fibre optique au groupement RAPP54/Orange.

Afin de recruter un coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (Coordonnateur SPS) dans le cadre de ce vaste chantier, il convient de lancer une consultation sous forme de marché à procédure adaptée, pour cette prestation intellectuelle, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette mise en concurrence s'effectuera sur la base du Document de Consultation des Entreprises (DCE) ci-annexé.

..../....

N° de délibération

CS-20160927-05

Page 1

Vu l'avis favorable de la Administratif qui s'est réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver le lancement d'un marché à procédure adaptée portant sur la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs, relative au marché de CREM du réseau fibre optique gersois, selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en oeuvre la procédure de mise en concurrence et à signer le marché avec le titulaire qui aura présenté la meilleure offre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à l'exécution du marché.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-06

Annexe:1

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice : 23

Syndical

Présents ou représentés : 14

Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO,

Pierre LACOMME, Laurent BOLZACCHINI, Jean-Pierre SALERS.

Procuration: Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

Monsieur Jean-Luc BOAS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET ANNEXE - Modification des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L3311-1 à L3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, par délibération n°CS-20160308-09 en date du 8 mars 2016, a approuvé une révision d'Autorisations de Programme proposée dans le cadre du vote du Budget primitif 2016.

Monsieur le Président précise qu'il convient, pour suivre l'avancée des travaux en cours, de procéder à de nouveaux ajustements de ces AP/CP. Monsieur le Président en présente les propositions de modifications.

	Montant AP BP 2016	Modification AP DM1/2016	Total AP en 2016
2014/1 FttH	68 271 130	-1 167 560	67 103 570
2014/2 MED SR - NRA	26 020 000	1 127 560	27 147 560
2014/3 Radio/Wi-Fi	1 200 000	40 000	1 240 000
2014/5 sites prioritaires	500 000	0	500 000
TOTAL	95 991 130	0	95 991 130

Monsieur le Président présente les propositions d'ajustement des Crédits de Paiements relatives aux précédentes modifications de chacune des Autorisations de Programme.

AP 2014/1 - Réseau FttH

	Reste à payer au 01/01/2016	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
au BP 2016	68 202 311,36	6 550 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	6 652 311,36
DM 1/2016		-1 167 560	0	2 900 000	2 900 000	0	0	-5 800 000,00
TOTAL 2016	67 034 751,36	5 382 440	11 000 000	13 900 000	13 900 000	11 000 000	11 000 000	852 311,36

.... /

N° de délibération

CS-20160927-06

Page 1

AP 2014/2 - Montée en Débit aux Sous-Répartiteurs

	Déjà payé au 31/12/2015	Reste à payer au 01/01/2016	CP 2016	CP 2017
au BP 2016	4 892 601,33	21 127 398,67	17 000 000,00	4 127 398,67
DM 1/2016			1 127 560,00	0,00
TOTAL 2016	4 892 601,33	22 254 958,67	18 127 560,00	4 127 398,67

AP 2014/3 – Réseau Wi-Fi

	Déjà payé au 31/12/2015	Reste à payer au 01/01/2016	CP 2016	CP 2017
au BP 2016	194 272,00	1 005 728,00	1 005 728,00	
DM 1/2016			40 000,00	
TOTAL 2016	194 272,00	1 045 728,00	1 045 728,00	0,00

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver :

- les modifications des Autorisations de Programme suivantes :
 - Augmentation de l'AP 2014/2 de 1 127 560€
 - Augmentation de l'AP 2014/3 de 40 000€
 - Diminution de l'AP 2014/1 de 1 167 560€
- les modifications de Crédits de Paiement suivants :
 - Augmentation des CP de l'AP 2014/2 de 1 127 560€ en 2016
 - Augmentation des CP de l'AP 2014/3 de 40 000€ en 2016
 - Diminution des CP de l'AP 2014/1 de 1 167 560€ en 2016
 - Ajustement des CP de l'AP 2014/1 sur 2018 à 2022 :
 - + 2 900 000€ en 2018
 - + 2 900 000€ en 2019
 - 5 800 000€ en 2022

Ces modifications d'AP/CP approuvées, sont dès lors intégrées à la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe 2016, objet de la délibération n°CS-20160927-07.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président.

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-07

Annexe: 1

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice : 23

Syndical

Présents ou représentés : 13

Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME,

Laurent BOLZACCHINI, Jean-Pierre SALERS.
Procuration: Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

Monsieur Jean-Luc BOAS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET ANNEXE - Décision modificative n°1/2016

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L3311-1 à L3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, par délibération n°CS-20160308-08 en date du 8 mars 2016, a approuvé le vote du Budget Annexe « Aménagement Numérique ».

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les propositions d'inscriptions budgétaires dans le cadre de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2016.

Les crédits proposés relatifs aux modifications des Autorisations de Programme votées par délibération n°CS-20160927-06 se présentent comme suit :

		4.0	121-112		DM	1/2016	TOTAL
Art	LC	AP	Libellé	BP 2016	Diminution	Augmentation	2016
2315	18	2014/01	Réseaux FTTH	6 510 000	-1 167 560		5 342 440
2315	22	2014/02	Collecte et MED SR	17 000 000		1 127 560	18 127 560
2315	21	2014/03	Réseau WIFI	1 005 728		40 000	1 045 728
					-1 167 560	1 167 560	

Les virements de crédits entre article effectués à l'intérieur des chapitres du Budget Annexe, depuis le vote du Budget 2016, se présentent comme suit :

		t IC		20.2046	DM	TOTAL	
Chp	Art	LC	Libellé	BP 2016	Diminution	Augmentation	2016
21	2183	42	Mat Informatique	20 000,00	-1 740,00		18 260,00
21	2184	2079	Mobilier	0,00		1 740,00	1 740,00
23	2315	43	Mat de téléphonie	99 000,00	-99 000,00		0,00
23	2314	2080	Construction sur sol d'autrui	0,00		99 000,00	99 000,00
011	617	23	Etudes et recherche	21 009,00	-7 270,00		13 739,00
011	6137	34	Droit de passage et servitudes	30,00		750,00	780,00
011	627	38	Frais bancaires et assimilés	20 000,00	-800,00	6 550,00	25 750,00
011	6156	39	Maintenance MEDSR	100 000,00	-750,00		99 250,00
011	6226	50	Honoraires	24 000,00		800,00	24 800,00
011	6068	2081	Autres fournitures	0,00		720,00	720,00
		A STATE OF THE STA			-109 560,00	109 560,00	

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver le projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 du budget annexe « aménagement numérique », tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT DU GERS

DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-08

Annexe: néant

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice: 23

Syndical

Présents ou représentés : 13

Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME,

Laurent BOLZACCHINI, Jean-Pierre SALERS. Procuration: Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

Monsieur Jean-Luc BOAS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET: Autorisation d'engager les travaux d'électrification pour la création du réseau FttH avec **ENEDIS** (anciennement ERDF)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la tranche ferme du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance du réseau de fibre optique a été notifiée le 29 juillet 2016 et que la tranche conditionnelle n°1 a été affermie le 25 Août 2016.

Ce marché prévoit l'implantation de 30 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) et 157 sous-Répartiteurs Optiques (SRO), qui devront être électrifiés préalablement à leurs mises en service.

Vu la compétence de la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, en matière de raccordement sans extension de réseau, et sa politique de prix réglementaire national ;

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les partenaires réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager auprès d'ENEDIS et au fur et mesure des besoins, les commandes d'électrification des SRO et des SRO prévus dans la cadre du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance du réseau de fibre optique gersois ;
- d'autoriser le règlement de ces dépenses sur l'AP 2014/1 FttH dans la limite des crédits votés au budget.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-09

Annexe: néant

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice: 23

Syndical

Présents ou représentés : 13

Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME,

Laurent BOLZACCHINI, Jean-Pierre SALERS. Procuration: Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

Monsieur Jean-Luc BOAS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation d'engager les travaux d'extension de réseau électrique pour la création du réseau FttH avec le Syndicat Départemental d'Energies du Gers

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la tranche ferme du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance du réseau de fibre optique a été notifiée le 29 juillet 2016 et que la tranche conditionnelle n°1 a été affermie le 25 Août 2016.

Ce marché prévoit l'implantation de 30 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) et 157 sous-Répartiteurs Optiques (SRO), qui devront être électrifiés préalablement à leurs mises en service.

Vu la compétence du Syndicat Département d'Energies du Gers (SDEG) en matière d'extension du réseau électrique et sa politique de prix soumise à la réglementation en vigueur dans le cadre des marchés publics et de l'obligation de mise en concurrence préalable;

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les partenaires réunie le x septembre 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager auprès du SDEG et au fur et mesure des besoins, les commandes d'extension de réseau électrique nécessaires au raccordement des NRO et des SRO prévus dans la cadre du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance du réseau de fibre optique gersois;
- d'autoriser le règlement de ces dépenses sur l'AP 2014/1 FttH dans la limite des crédits votés au budget.

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT DU GERS

DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 27 septembre 2016 à 16h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation

21/09/2016

Date d'affichage: 21/09/2016

N° de délibération

CS-20160927-10

Annexe: 1

Membres du Comité

Nombre de membres en exercice: 23

Syndical

Présents ou représentés : 13

Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Henri CORMIER, LECLERC Gaétan, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME,

Laurent BOLZACCHINI, Jean-Pierre SALERS. Procuration: Céline SALLES à Robert SASSOLI

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

Monsieur Jean-Luc BOAS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du projet de convention relative aux études et déplacements des réseaux de fibre optique, à signer avec l'Etat

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la déviation de Gimont, RN 124 à 2x2 voies, a été déclarée d'utilité publique le 3 août 1999 et prorogée le 27 juillet 2009 pour dix ans. L'État est chargé de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de cet ouvrage dont le tracé de cette nouvelle voie croise des installations de réseau fibre optique sur la commune de Gimont, dans le département du Gers.

A la demande de l'État, le Syndicat Mixte doit modifier ses réseaux et installations situés dans l'emprise du nouveau tracé de la RN 124.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de préciser les obligations respectives du Syndicat Mixte et de l'État, représenté dans cette opération par la DREAL du Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées, en ce qui concerne les études, l'exécution, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de modification de ces lignes.

Vu l'avis favorable de la Commission des Relations avec les opérateurs et partenaires réunie le 20 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'autoriser Monsieur le Président :

- à engager les dépenses en matière de déploiement numérique, nécessaires aux travaux de déviation et de création de la future 2x2 voies de la RN 124, et à les payer sur l'AP 2014/1 FttH, article 2315, dans la limite des crédits votés au budget;
- à signer la convention avec l'Etat ainsi que les éventuels avenants relatifs aux travaux supplémentaires qui seraient programmés par la suite dans le cadre de cette opération RN 124 - Déviation de Gimont;

Fait à Auch, le 27 septembre 2016

Le Président.

Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture